



COMPTE-RENDU DE RÉUNION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

Le deux mars deux mil vingt deux, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le sept avril deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jean-François PAILLARD, Fabrice BUREAU, Warwick WILKINS, Jannick CRAMPON, David BOITEZ,
Mmes Charlyne BRETON, Marie-Christine LANGRENE, Corinne LEGROS, Evanie PETIT

Absents excusés : M. Florent GIGNON.

Secrétaire de séance : Mme Charlyne BRETON

Les procès-verbaux des séances du 24 novembre 2021.

Délibération n°2022/001 : Devis entretien des espaces verts – saison 2022.

L'entreprise Dujardin propose l'entretien de nos espaces verts en 2022 pour un montant de 8 002,80€, hors travaux supplémentaires. Le paiement est fait à la réalisation des travaux. L'entreprise Dujardin est une entreprise locale et réalise un travail qui a donné satisfaction les années précédentes. Le travail est propre ; il récupère les déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'entretien des espaces verts en 2022 par l'entreprise Dujardin, d'accepter le devis de ladite entreprise pour un montant maximum de 8 500€ maximum, d'autoriser le maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2022/002 : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2022.

Comme chaque année, la Redevance d'Occupation du Domaine Public est fixée par décret et réévalué tous les ans. Cette année, la commune peut prétendre un montant de 300,76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la Redevance d'Occupation du Domaine Public, d'accepter le montant prévisionnel 2022 de 300,76€, d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2022/003 : Contrat de travail – service technique.

L'agent technique est présente depuis le 15 avril 2021 avec un contrat d'un an. Il est nécessaire de lui renouveler dans les mêmes conditions pour 2 ans. L'agent a déjà accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de l'agent technique avec les mêmes conditions pour une durée de deux ans.

Questions et informations diverses :

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'installation de la permanence pour le bureau de vote qui se tiendront dans la salle de la mairie. Les permanences sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Date	Bureau de vote	8h00-12h00	12h00-15h30	15h30-19h00
10 avril 2022	Élections présidentielles	M. Jacky LEVEQUE	M. Fabrice BUREAU	Mme Charlyne BRETON
		M. Florent GIGNON	M. Jean-François PAILLARD	Mme Evanie PETIT
		M. David BOITEZ		
24 avril 2022	Élections présidentielles	M. Jannick CRAMPON	M. Jean-François PAILLARD	Mme Marie-Christine LANGRENE
		M. Jacky LEVEQUE	M. Fabrice BUREAU	Mme Charlyne BRETON

Questions et informations diverses (suite) :

- Le chauffe-eau de la salle des fêtes a été changé dû à une fuite.
- Le planning des travaux du SIVOS est respecté. Les élus ont la possibilité de visiter le chantier.
- La distribution des jouets de Noël s'est bien déroulée.
- Le vote de dissolution du budget eau est reporté.
- Les chemins du Bas Bray et de la belle florence seront réalisés en enrobés ; les travaux seront réalisés en même temps que ceux de la grande rue. M. LEVEQUE souhaite que tous les chemins où se trouvent des habitations soient refaits en gravillonnage.
- Sur le chemin du Rian, des bordures ont été refaites par l'entreprise Dujardin pour permettre un bon écoulement du ruisseau.
- Les Bassins Versants ont souhaité augmenter la cotisation, mais les Communautés de Communes ont refusé.
- La mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a commencé avec une réunion tous les mois.
- Le contrat des poubelles se termine fin mars. C'est l'entreprise IKOS qui reprend le marché. Les habitants auront une poubelle jaune à domicile. Elle appartiendra à l'habitation et non aux personnes. Le ramassage des poubelles aura lieu tous les 15 jours. Un calendrier sera distribué.
- Il est posé la question sur des initiatives locales pour les ukrainiens.
- Il est posé la question sur le projet de Mme DELIGNY.

Levée de séance : 19h50

